

PROCES-VERBAL de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue le 12 MAI 2014 à 15 h 15 - Salle des Piedalloues à AUXERRE

Constitution du Bureau de l'Assemblée :

Marc SEBERT Président, Jean-François ALLAIN Trésorier, Michelle CHORON Secrétaire, Odile DEVOS et Danièle LARGE Scrutateurs.

QUORUM

*Il n'y a aucune obligation de quorum pour nos assemblées générales ordinaires. Il faut simplement que le nombre de pouvoirs n'excède pas le nombre d'adhérents présents, ce qui est le cas puisque 66 adhérents sont présents et que l'on compte 26 pouvoirs nominatifs et 21 pouvoirs en blanc.
Soit au total : 113*

Ordre du jour :

1) Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 11 Juin 2013 :

Adopté à l'unanimité

2) Rapport moral du Président :

Auparavant le Président fait part à l'Assemblée du courrier reçu de Madame JAMET Présidente de l'URAVF qui devait être présente mais a été retenue pour des raisons familiales.

Ensuite, il rend compte du fonctionnement de l'AVF et du nombre constant des adhérents, de l'investissement des bénévoles qu'il remercie chaleureusement.

Rapport adopté à l'unanimité moins une abstention.

Pour réussir la mobilité

3) Rapport financier par Jean-François ALLAIN Trésorier :

Tout d'abord, il remercie Monsieur le Maire d'Auxerre pour la subvention qu'il a allouée à l'AVF.

Il justifie des différents postes du budget 2013-2014 arrêté au 31 Mars 2014 que chacun a reçu.

Claude PRECOMA, Vérificateur aux comptes, approuve les documents comptables et certifie la parfaite tenue de la comptabilité.

Quitus est donné au Trésorier.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

4) Budget prévisionnel 1er avril 2014 - 31 Août 2015 (17 mois) :

Chacun a reçu un exemplaire de celui-ci.

Henri VEYSSET demande à ce que la ligne 68154 Provision formations informatiques soit supprimée n'ayant aucune utilité.

Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.

5) Reconduction de Claude PRECOMA dans ses fonctions de rapporteur aux comptes. *Personne ne se présentant à cette fonction, ce dernier consent à poursuivre sa mission.*

Accepté à l'unanimité.

6) Aménagement du règlement intérieur : *L'Assemblée Générale Extraordinaire ayant précédemment adopté la proposition du Conseil d'Administration, l'article suivant est ajouté :*

Art.6 Bis : L'exercice social débute le 1er Septembre pour se terminer le 31 Août de l'année suivante.

Adopté à l'unanimité

Pour réussir la mobilité

7) Création d'un statut "d'invité" : *Il a été proposé d'accueillir des personnes non adhérentes lors des activités ponctuelles contre paiement du prix de l'activité augmenté de 20 % maximum.*

Ce projet est abandonné "pour l'instant" en attente de plus amples renseignements sur la possibilité de ce statut.

8) Questions diverses :

- *Denise POURANTRU demande la parole en tant que responsable des accueillantes et demande du renfort pour la tenue des permanences.*

Odile HILARION consent à venir épauler l'équipe.

- *Il a été demandé de modifier le jour de l'activité "Bridge" .*

Marie-Thérèse BARBIER, responsable de l'atelier, refuse ce changement.

Plus personne ne désirant prendre la parole, la séance est levée à 16 h 30. Les adhérents sont invités à admirer l'exposition des réalisations des divers ateliers de travaux manuels puis à partager le verre de l'amitié.

Le Président

La Secrétaire

Les Scrutateurs

Pour réussir la mobilité